

**Présentation de l'ICÉA lors des consultations  
sur le projet de politique de l'éducation des adultes  
12 octobre 2001**

Messieurs les ministres,

Comme vous le savez, l'ICÉA regroupe à la fois des membres individuels et des organisations : notamment des associations étudiantes, des organismes d'éducation populaire et d'action communautaire, des organismes syndicaux et des organismes du mouvement coopératif, des établissements d'enseignement de l'ordre secondaire, collégial et universitaire.

Tel que convenu lors du Conseil d'administration du 9 octobre dernier, c'est au nom de tous nos membres que notre délégation tient à vous soumettre le point de vue de l'ICÉA en réaction au Projet de politique de l'éducation des adultes et à discuter avec vous de certaines des recommandations contenues dans le mémoire *Investir dans le potentiel des Québécoises et des Québécois : pour une politique d'éducation tout au long de la vie*.

Le mémoire que l'ICÉA vous a soumis est volumineux; il est à la mesure des attentes et des aspirations à l'égard d'une politique gouvernementale de l'éducation des adultes dans une perspective d'éducation tout au long de la vie. Hélas, il est aussi à la mesure de la déception et de la frustration dont nos membres et nos partenaires nous ont fait part depuis la publication, en mai 2001, du Projet de politique.

Depuis l'adoption (en 1984) par le gouvernement du Québec de l'Énoncé de politique et plan d'action en éducation des adultes, à la suite du rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes, le panorama de l'éducation des adultes s'est largement transformé. Au fil des ans, l'urgence d'agir et de doter le Québec d'une politique gouvernementale d'éducation et de formation des adultes s'est amplifiée. Au cours des 15 dernières années, comme nos membres dans les divers ordres d'enseignement, en alphabétisation, en éducation populaire, en milieu syndical, nous en ont fait part, nous avons vu diminuer la participation des adultes aux activités de formation.

Les données fournies dans le Projet de politique font état, par exemple, de la diminution des inscriptions des adultes dans les commissions scolaires. Les résultats du portrait de situation de l'éducation et de la formation des adultes au Canada rendu public par Statistique Canada en mai 2001 illustrent la saignée qu'a connue le Québec entre 1991 et 1997. Le taux de participation des adultes est passé de 27,4 % en 1991 à 20,6 % en 1997.

En 1991, l'écart avec l'Ontario n'était que de 1,9 %; en 1997, il atteint

10,2 %. Par rapport à la moyenne canadienne, l'écart négatif s'est élargi passant de 1,5 % en 1991 à 7,1 % en 1997. Au Québec, peu importe la catégorie d'âge et peu importe le niveau de scolarité, la situation s'est dégradée.

Les chiffres viennent confirmer ce que nous constatons de diverses manières et dans divers lieux. À l'ICÉA, nous accordons à ces résultats beaucoup de crédibilité. Si le gouvernement du Québec met en doute le bien fondé de ces résultats " rigoureusement comparables ", selon Statistique Canada, nous serions heureux qu'il rende public les études qui lui sont réclamées par différentes sources et qui permettraient de s'appuyer sur un diagnostic et un bilan précis de la situation en éducation et en formation des adultes. Le Projet de politique est plutôt avare de telles données.

Le rapport final de la Commission des États généraux, en octobre 1996, avait fait naître beaucoup d'espoir en recommandant " qu'une telle politique soit énoncée ". La ministre de l'Éducation de cette époque avait affirmé retenir " la recommandation de la Commission des États généraux de se doter d'une politique de formation continue ".

Nous avons considéré de la plus haute importance l'adhésion, en 1997, du gouvernement du Québec à la vision de changements profonds exprimée par la Déclaration de Hambourg et qu'a endossée le gouvernement du Québec. Cette déclaration fondée sur la perspective de l'éducation tout au long de la vie est pour l'ICÉA une source d'inspiration. Elle justifie l'importance que l'ICÉA accorde à l'adoption d'une Politique gouvernementale d'éducation des adultes, et à une réforme fondée sur une vision large, rassembleuse et inclusive, appuyée sur la participation des partenaires sociaux, des intervenantes et intervenants en éducation et en formation des adultes ainsi que des associations représentatives des adultes en formation, en établissement ou en milieu de travail.

Monsieur Legault, lors du dépôt du budget 2000-2001 de votre gouvernement, vous aviez souhaité que les nouveaux investissements en éducation annoncent le début d'une décennie de l'éducation. Nous avons trouvé l'initiative et le projet mobilisateur. Nous n'en attendions pas moins du Projet de politique en éducation des adultes. Malgré le fait qu'un projet de politique soit sur la table, projet qui réfère à un certain nombre de principes reconnus et pertinents, le menu proposé apparaît trop mince pour recevoir l'approbation de nombreux partenaires du monde de l'éducation et de la formation des adultes. Le projet de Politique offre une vision partielle et réductrice.

La déception qui a suivi la publication du Projet de politique a incité l'ICÉA à mettre sur pied une coalition en vue de l'adoption d'une plateforme commune. Cette dernière correspond essentiellement aux recommandations contenues dans le mémoire de l'ICÉA et fait état des conditions à la base de la réforme envisagée. 44 organismes et regroupements ont endossé cette plateforme.

Les membres de l'ICÉA et les organismes et regroupements signataires de la plateforme commune refusent d'assister à un second rendez-vous manqué.

Étant donné la période de temps limitée dont nous disposons, nous souhaitons discuter avec vous plus particulièrement de 7 de ces 25 recommandations soumises dans le mémoire de l'ICÉA. Nous considérons ces dernières comme des éléments stratégiques de la réforme souhaitée.

1. La formation de base (recommandation 17, p. 65)
2. Les personnes en démarche de formation vers l'emploi (recommandation 19, pp. 65-66)
3. L'éducation à la citoyenneté et à la culture générale et scientifique, (recommandation 20, pp. 65-67)
4. Le financement (recommandation 2, pp. 52-53)
5. L'accessibilité (libération de temps, soutien financier aux personnes)
6. La participation des personnes aux décisions liées à leur éducation (recommandation 16, p. 64)
7. Le suivi de la Politique : un mécanisme permanent de consultation (recommandation 25, pp. 69-70)